



Tel. 026 670 49 29
Fax 026 672 12 86
Postcheckkonto 17-1537-5
www.meyriez.ch
gemeindebuero@meyriez.ch

3280 Meyriez, 12 décembre 2016

Procès-verbal de l'assemblée communale du 05.12.2016

(Le procès-verbal de cette assemblée est enregistré sur la cassette du 05.12.2016 et fait partie intégrante du présent procès-verbal. Le texte sera supprimé après approbation de ce procès-verbal par l'assemblée communale.)

Ouverture de l'assemblée	20.00 heures
Présidence	Madame la syndique Josiane Zeyer
Electeurs présents	69
Majorité absolue	35
Scrutateurs	Monsieur René Zürcher Monsieur Iwan Volken

A 20.00 heures, la présidente de commune salue les électeurs/trices présents/tes à la première assemblée communale ordinaire de la période législative 2016 – 2021.

Aucune objection n'est soulevée à l'encontre de la convocation à l'assemblée.

La présidente de commune salue les nouveaux citoyens/ennes Madame Meret Lichtsteiner, Monsieur Bernhard Wyss et Monsieur Alexander Plaen.

La présidente de commune salue les jeunes citoyens, avec lesquels le conseil communal s'est déjà entretenu au cours d'un apéritif et souper avant l'assemblée communale.

La presse est représentée par Monsieur Sprecher (Freiburger Nachrichten) et Monsieur Toni Bruni (Murtenbieter).

Se sont excusés Monsieur Beat Bigler, Madame Sarah Mäder, Monsieur Sebastien Terreaux, Madame Karin Buri, Monsieur Heinrich Zürcher, Madame Caroline Fredrich, Monsieur Daniel Tornare, Monsieur Andreas Hess, Madame Stefanie Zeyer, Monsieur Daniel Zeyer, Monsieur et Madame Karl et Hanni Messerli, Madame Therese Speich, Monsieur et Madame Alfred et Edith Bissegger, Monsieur et Madame Patrick et Brigitte Demierre, Madame Monika Michler, Madame Franziska Weissbach et Monsieur Stefan Leuenberger.

Sont élus scrutateurs à l'unanimité Messieurs René Zürcher et Iwan Volken.

Aucune objection n'est soulevée contre l'enregistrement du procès-verbal sur bande magnétique

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25.04.2016

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 25.04.2016 est **accepté à l'unanimité**.

2. Mots de bienvenue aux jeunes citoyens (ennes)

La présidente de commune salue les jeunes citoyens (ennes) Simon Baak, Maëlle Bangerter, Sebastian Heiniger, David Jandrasits, Lara Maeder, Noah Nussbaumer, Colin Schmid ainsi que Anina Stalder. Se sont excusées Madame Noëlle Ulrich et Madame Maëlle Sottas.

3. Crédit supplémentaire immeuble Chatoney Sud**3.1. rénovation de la cuisine de l'appartement des combles à droite**

Le conseiller communal, Andreas Spring, développe cet ordre du jour au moyen d'un devis détaillé. Suite à un changement de locataire, la présidente de commune et lui-même ont effectué une visite générale des appartements de l'immeuble Chatoney Sud, afin d'obtenir une vision globale sur les travaux de rénovation et d'assainissement. Suite à quoi, la cuisine de l'appartement, situé à droite dans les combles, sera rénovée en priorité, afin que celui-ci puisse être loué au plus vite.

Le contrôle des conduites d'eau effectué par le sanitaire, a révélé plusieurs détériorations qui doivent être remises en état de toute urgence. Selon le conseiller communal Andreas Spring, la demande de crédit pour ces travaux de rénovation est exposée au point 4 de l'ordre du jour.

Afin d'assurer un changement de locataire sans contretemps, la cuisine des combles doit être rénovée immédiatement. L'entreprise Schmutz AG a été mandatée pour les travaux de rénovation. Cette entreprise a déjà rénové 2 cuisines dans l'immeuble, elle effectue par ailleurs des travaux de très bonne qualité à des prix convenables. D'autre part, la cuisine doit être équipée d'un nouveau lave-vaisselle. Les frais se montent à CHF 27'442.--. En vue de la rénovation des conduites d'eau, les raccordements ont déjà été adaptés. Malheureusement, les travaux de rénovation ont entraîné un dommage de la paroi. Actuellement, il convient de clarifier qui devra payer ce dommage. Le conseil communal est d'avis que ces frais incombent à l'entreprise responsable.

Le conseiller communal, Andreas Spring mentionne qu'à la veille de l'assemblée communale, le conseil communal a reçu une demande préalable sollicitant plus de transparence à l'ensemble de la question. Le conseil communal a décidé de retravailler avec un menuisier, car une cuisine IKEA est moins appropriée à un logement de location et d'autre part l'entreprise Schmutz AG offre une garantie de 5 ans sur l'équipement.

Le conseiller communal Andreas Spring ajoute, qu'entre-temps l'appartement a pu être loué. Une électricienne s'enquiert de la grandeur de l'appartement.

Le conseiller communal Andreas Spring répond, qu'il s'agit d'un appartement de 3 ½ pièces. L'électricienne trouve que le montant de CHF 27'442.-- est une coquette somme pour une cuisine.

Le conseiller communal Andreas Spring mentionne, que les dimensions sont imposées. Etant donné que les appartements ne sont pas à angle droit et le niveau des sols inégaux, il n'est pas possible d'installer une cuisine standard. Le cuisiniste a dû adapter l'agencement aux contextes architecturaux. Les prix pour l'équipement sont pratiquement identiques partout.

La présidente de commune ajoute, que les coûts pour la cuisine sont approximativement égaux à ceux des deux autres cuisines déjà rénovées.

L'électricienne demande si le loyer a été adapté.

Le conseiller communal Andreas Spring répond, que le loyer ne se sera pas adapté, parce que la cuisine datait de plus de 25 ans, une adaptation de loyer n'est donc pas justifiée.

L'électricienne demande à combien se monte le loyer.

Le conseiller communal Andreas Spring répond, que le loyer se monte à CHF 1'400.--, charges en sus.

Le crédit supplémentaire de CHF 30'000.-- pour la rénovation de la cuisine de l'appartement des combles à droite dans l'immeuble Chatoney Sud, est **approuvé à l'unanimité**.

4. Demande de crédit immeuble Chatoney Sud

4.1. Assainissement des conduites d'eau et rénovation de 4 salles de bains et une cuisine (appartement 1^{er} étage à droite)

Le conseiller communal Andreas Spring informe sur cet ordre du jour à l'aide d'un devis détaillé. Le conseil communal n'a pas demandé de prix ni déterminé de fournisseurs. Un appel d'offres public sera lancé, probablement au moyen d'une procédure d'adjudication invitant à soumissionner. Sur la base de la rénovation de l'immeuble Chatoney Nord en 2013, une extrapolation pourra être faite sur l'évaluation des coûts totaux. 4 salles de bains seront totalement rénovées pour un coût s'élevant à CHF 15'000.-- par salle de bains. Une autre cuisine doit être rénovée pour un montant d'environ CHF 25'000.--. Le montant total de la rénovation des conduites d'eau s'élève à CHF 60'000.--. Ce qui représente des coûts d'investissement d'un total de CHF 145'000.--. Etant donné que les salles de bains ne pourront pas être utilisées durant la rénovation, il en résultera une perte partielle de loyer CHF 3'000.-- et par voie de conséquence, des salles d'eau provisoires pour un montant d'environ CHF 3'000.-- devront être mises à disposition des locataires. Cela donne un total des coûts de CHF 153'000.--.

Le conseiller communal Andreas Spring suppose que ce sera un peu moins. Tout dépendra des coûts de rénovation des conduites d'eau. Mais le montant total de CHF 160'000.-- est largement calculé. A l'achèvement des travaux, le standard des appartements équivalra à celui de l'immeuble de Chatoney Nord, ne nécessitant ainsi plus aucun assainissement pour les 25 prochaines années. Les appartements pourront être loués, après rénovation, avec une hausse de loyer.

Une électrice demande si le bâtiment a subi des dégâts d'eau

La présidente de commune répond, qu'aucun dégât d'eau n'a été déploré durant les 2 dernières années et qu'en cas de dommage il aurait certainement été annoncé auprès de La Mobilière.

Le conseiller communal Andreas Spring informe, que lors de l'assainissement de l'immeuble Chatoney Nord, La Mobilière a payé un montant forfaitaire de CHF 18'500.--.

L'ancien syndic, Monsieur Walter Zürcher ajoute, que cette somme forfaitaire a été quasiment un geste de „bonne volonté“.

la demande de crédit pour la rénovation de 4 salles de bains et d'une cuisine (1^{er} étage à droite), de l'immeuble Chatoney Sud, d'un montant de CHF 160'000.00, est **approuvée à l'unanimité**.

5. Approbation des modifications des statuts du Réseau Santé Lac RSL

La syndique informe que la modification des statuts ont été publiées dans la feuille d'information.

Les modifications des statuts du Réseau Santé Lac RSL sont **approuvées à l'unanimité**.

6. Approbation des modifications des statuts du CORM Cycle d'Orientation de la Région Morat

La syndique note que ces modifications de statuts ont également été publiés dans la feuille d'information, ceux-ci sous réserve de l'approbation par l'assemblée des délégués. Celle-ci s'est tenue le 23.11.2016, et les statuts ont été approuvés à l'unanimité.

Les modifications des statuts du CORM Cycle d'Orientation de la Région Morat sont **approuvées avec 1 abstention**.

7. Budget 2017

7.1. Budget courant 2017

Le conseiller communal, Andreas Spring, développe au moyen d'une présentation Powerpoint le compte de fonctionnement dans les domaines suivants : administration, sécurité publique, éducation, culture – culte et loisirs, santé, aide sociale, transports, protection de l'environnement et aménagement du territoire, économie, ainsi que les finances et contributions. Le total du compte de fonctionnement présente un excédent de dépenses de CHF 96'018.--.

Le conseiller communal, Andreas Spring, ajoute que la participation aux coûts de l'HFR Hôpital Meyriez-Morat est déjà incluse dans les comptes actuels et qu'elle devra être amortie dès que possible.

7.2. Budget d'investissements 2017

Le conseiller communal, Andreas Spring, cite en ce qui concerne les investissements, la part aux coûts de

la construction du nouveau local des sapeurs-pompiers (achat de terrain), la participation aux coûts du Réseau Santé Lac RSL, la participation aux coûts de la STEP, participation aux coûts du nouveau bâtiment „Corp. Forestière Haut-Lac“, ainsi que la rénovation des conduites d'eau de l'immeuble Chatoney Sud. Ce qui représente un total d'investissements de CHF 373'183.--.

7.3. Rapport de la commission financière

Le président de la commission financière, Monsieur Kurt Grüning, donne lecture du rapport de la commission financière et complète la présentation du conseiller communal Andreas Spring. La commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget courant et le budget d'investissements 2017.

7.4. Approbation

Le budget courant 2017, le budget d'investissements 2017 et le rapport de la commission financière **sont approuvés à l'unanimité.**

8. Divers

Le conseiller communal, Peter Balmer présente un compte-rendu relatif à la construction du nouveau local des sapeurs-pompiers.

Le 12.02.2017 les citoyens (ennes) des communes membres de l'Association seront appelés à se prononcer sur ce nouveau local. L'emplacement est prévu dans le quartier „Tioleyres“. Le crédit se montant à CHF 13,7 Mio., a été approuvé lors de l'assemblée des délégués de l'Association du service des sapeurs-pompiers. Les représentants de la commune de Meyriez ont également approuvé ce crédit. Les coûts effectifs des communes se montent à environ CHF 10 Mio., la différence sera couverte par des subventions cantonales. Le dernier mot reviendra toutefois aux communes, lors de la votation populaire du 12.02.2017. 2 séances d'information seront organisées – le 10.01.2017 à l'Aula du cycle d'orientation de Morat, en allemand, et le 18.01.2017 à l'Aula „Polyvalente“ à Cressier, en français. De plus, une „journée portes ouvertes“ aura lieu le 28.01.2017. Des informations complémentaires peuvent être consultées sur la page Internet des sapeurs-pompiers (www.feuerwehr-murten.ch). La participation aux coûts de la commune de Meyriez se situe entre CHF 400'000.-- et CHF 600'000.--.

La présidente de commune informe qu'un citoyen a présenté une demande écrite au sujet de la situation de la gestion des places de stationnement.

Le conseiller communal Thomas Weissbach informe, qu'en mars 2013, la commune a soumis une requête sur la gestion des places de stationnement et son règlement auprès du canton. En juin 2013 la commune a reçu un avis favorable avec plusieurs exigences. Ainsi pour constituer un règlement de parcage, un concept doit être élaboré, incluant toutes les places de parc publiques. Une gestion des places de stationnement doit être définie, à condition que les parcomètres ne fonctionnent pas. En outre, l'occupation des places de stationnement doit être évaluée.

Le sujet sera réexaminé dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local. Cette révision est également la raison du retard subi. Sitôt la révision du plan d'aménagement local approuvée, la gestion des places de stationnement sera soumise à un vote populaire. Dans le cas d'un vote positif, le règlement des places de stationnement pourra être appliqué.

A cet égard, le conseiller communal Thomas Weissbach informe que le conseil communal se livre à l'élaboration et au remaniement de tous les règlements. Ces règlements seront établis dans le courant de l'année prochaine. Une fois approuvés par les autorités cantonales, ces règlements seront présentés aux électeurs/trices pour approbation.

Un électeur demande si ces règlements sont nécessaires.

Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, que les règlements sont absolument nécessaires. Le règlement des places de stationnement doit être disponible afin que la commune puisse prétendre à encaisser des taxes. A cet effet, un règlement de police s'impose également. Il faut aussi adopter un règlement routier, un règlement sur les eaux usées et sur l'eau potable. Ce sont des règlements indispensables à l'exercice des tâches quotidiennes d'une commune.

Le conseiller communal Thomas Weissbach ajoute, que ces règlements doivent être aussi simples et „rationnels“ que possible.

Une électrice demande, quelle serait la situation avec des zones bleues, si la commune souhaite empêcher le parcage sur le territoire communal ou encaisser de l'argent.

Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, qu'avec la gestion des places de stationnement, la commune veut sûrement gagner quelque chose. Avec la place de parc de la piscine couverte et plein air,

commune veut sûrement gagner quelque chose. Avec la place de parc de la piscine couverte et plein air, d'autres places de stationnement sont disponibles, celles-ci pourront éventuellement être gérées. Ces places de stationnement se trouvent sur le terrain de la commune de Meyriez.

La présidente de commune ajoute, que conformément au courrier reçu du canton en juin 2013, toutes les places de stationnement communales sont concernées.

Une électricienne trouve, que les amendes infligées par la police doivent également être payées.

Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, que la commune sera responsable du recouvrement des amendes et pour sa mise en pratique, un règlement de police est absolument nécessaire.

Une électricienne se renseigne sur le nombre de places de stationnement sur la place de la maison communale.

Le conseiller communal Thomas Weissbach répond, que 14 places sont disponibles.

Le conseiller communal Peter Balmer présente le modèle de la nouvelle page Internet de la commune. Il souligne que le conseil communal y a travaillé intensément au cours des dernières semaines. La conception est maintenant achevée. Le nouveau site Internet se présente avec un design "épuré", „accessible à tous", c'est-à-dire qu'il a été spécialement optimisé pour les utilisateurs malvoyants. Le site s'adapte aux différents périphériques tels que Natel, tablettes, etc.

Il ne reste plus maintenant qu'à transférer le contenu à partir du site existant. Le site devrait être opérationnel début 2017.

Un électeur demande, qu'à l'avenir, les comptes soient mis en ligne dans la feuille d'information. Il n'aime pas se déplacer à „des heures indues" au bureau communal.

La présidente de commune répond, que ceci est possible.

Une électricienne souhaite connaître la situation actuelle concernant l'Hôtel „Le Vieux Manoir".

Le conseiller communal Claude Lurf répond, qu'il n'y a pas de nouvelles à cet égard.

Un électeur souhaite connaître la situation actuelle concernant la construction de la „place d'amarrage à bateaux".

Le conseiller communal Claude Lurf répond, qu'à ce propos, la révision du plan d'aménagement local doit être terminée. Dans la mesure où une zone d' „intérêt général" est existante, le projet pourra être poursuivi. L'étude préliminaire relative à la révision du plan d'aménagement local a été transmise pour examen au canton avant les vacances d'été. Il faudra vraisemblablement attendre encore quelque temps avant de recevoir une réponse du canton. Une décision de celui-ci tombera probablement dans la seconde moitié 2017.

La présidente de commune remercie toutes les personnes présentes pour leur participation. Elle remercie la caissière communale, le secrétaire communal, les collègues du conseil communal et les membres des commissions qui œuvrent pour le bien-être de la commune.

Clôture 20.45 h

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
DE MEYRIEZ

La présidente de commune:
J. Zeyer

Le secrétaire:
E. Speich

Suite à l'assemblée, les participants sont conviés à un apéritif.